



Commission de Surveillance des Opérations Electorales du CD 29 Réunion en visioconférence du mercredi 20 novembre 2024

Procès-Verbal

Membres présents : Patrick GUILLE, Vincent LE BAYON, Francis MONTARDON

Assiste à la réunion : Gaël PRIGENT, en qualité de Chargé du Développement du Comité Départemental de Rugby du Finistère.

La réunion débute à 18h.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) du Comité Départemental de Rugby du Finistère (CD29) prend acte du dépôt au siège du CD29 à Quimper d'un dossier de candidature en vue de l'Assemblée Générale Elective dudit Comité Départemental dans le cadre de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du Comité Directeur du CD29 et en conséquence, du ou de la Président-e de ce dernier.

L'unique dossier, produit sous pli fermé, est présenté ce jour aux membres de la CSOE par Patrick GUILLE, Président de la CSOE du CD29.

Il apparaît que ce dossier de candidature a été déposé dans les conditions suivantes :

- Dossier remis en mains propres sous pli fermé par Madame Isabelle L'HOSTIS à Eric RESSANT, salarié du CD29, le mardi 13 novembre 2024 à 14h30 au siège du Comité Départemental de Rugby du Finistère à Quimper.

La CSOE relève que ce dossier qui lui est présenté ce mercredi 20 novembre 2024 dans le cadre de la présente réunion a fait l'objet d'un récépissé de dépôt contresigné par le porteur et le salarié du CD29. D'autre part, il est noté que ce dossier est présenté par le biais d'une enveloppe également contresignée au recto par le porteur et comporte la signature du Président de la CSOE en date du 14 novembre 2024 attestant la remise en mains propres de ce dossier.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt du dossier de candidature suivant :

- Liste déposée par Mme Isabelle L'HOSTIS.

Cette enveloppe est ensuite ouverte par Patrick GUILLE, Président de la CSOE, scannée et transmise aux participants de la présente réunion. Après réception dudit document, M. Patrick GUILLE donne lecture de la liste candidate déposée par Mme Isabelle L'HOSTIS.

S'agissant de cette liste conduite par Mme Isabelle L'HOSTIS, les membres de la CSOE constatent :

- Qu'elle comprend les noms de 12 candidat(e)s
- Que les 12 candidat(e)s sont classé(e)s du rang 1 au rang 12

- Que l'un des 12 candidats, M. Jean-François MAILLEUCHET, est identifié comme étant docteur en médecine et classé au 5^{ème} rang
 - Que 3 des candidat(e)s classé(e)s avant le 8^{ème} rang sont des femmes
- et relèvent, vérification faite via l'application fédérale Oval-e :
- Que tous les candidat(e)s ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant(e) délivrée par la FFR entre 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024
 - Que tous les candidat(e)s sont titulaires d'une licence active de dirigeant(e) délivrée par la FFR au titre de la présente saison en cours 2024/2025

Par conséquent la CSOE du CD29 conclut à la recevabilité de la liste candidate présentée ci-après et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidat(e)s qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats.

LISTE CONDUITE PAR ISABELLE L'HOSTIS				
Numéro d'ordre	Prénom-Nom	M/F	N° de licence	Nom de la structure actuelle
1	Isabelle L'HOSTIS	F	1971 11 2 454 346	RC Concarnois
2	Jean-Paul MONGEAT	M	1961 09 1 922 184	RC Quimpérois
3	Stéphanie BRIANT	F	1974 04 2 953 093	Brest Bretagne Rugby
4	Eric COSTIOU	M	1970 12 1 797 068	RFC Kastellin
5	Jean-François MAILLEUCHET•	M	1983 02 1 332 559	RFC Kastellin
6	Sabrina GALLIOU	F	1982 10 2 356 878	RC Iroise - Saint Renan
7	Jean-Louis COMTE	M	1965 08 1 011 429	RC Landivisien
8	Florence LABOUS	F	1974 10 2 067 676	RC Plabennec
9	Pascal FABRE	M	1957 08 1 217 082	RC Pays de Morlaix
10	Jacques BRISOUX	M	1945 07 1 207 066	RFC Kastellin
11	Jean-Louis BERGEAULT	M	1967 04 1 013 346	Brest Bretagne Rugby
12	Lénaïck LE RUDULIER	F	1976 01 2 235 321	RC Carhaix

- Docteur en médecine

En dernier lieu, la CSOE du CD29 va transmettre le présent procès-verbal à l'actuelle Secrétaire Générale du CD29 officiant en qualité de correspondante du CD29.

Cette dernière assurera la communication de ce procès-verbal par courriel à la candidate figurant en tête de liste, ainsi qu'à la Ligue Régionale de Rugby et la Fédération Française de Rugby (service juridique) et à la Présidente du CD29.

En outre, la CSOE sollicite la Secrétaire Générale et correspondante du CD29 pour que le présent procès-verbal soit transmis par courriel aux correspondants des clubs finistériens.

Les membres de la CSOE du CD29 seront associés à chacune de ces communications.

La séance est levée à 18h30

Patrick GUILLE



Francis MONTARDON



Vincent LE BAYON

